

Offre de taux pour le transfert d'un prêt hypothécaire à la HSBC Conditions

Lorsque vous transférez un prêt hypothécaire personnel (un «**prêt hypothécaire**») dans un prêt hypothécaire fermé à taux fixe ou variable de cinq ans de la Banque HSBC Canada (la «**HSBC**»), vous pouvez avoir droit à une réduction de taux supplémentaire de 0,10 % sur le taux spécial de la HSBC à la date de la demande (l'«**offre de taux pour le transfert d'un prêt hypothécaire à la HSBC**»). Vous trouverez l'offre de taux spécial pour les prêts hypothécaires fermés à taux fixe ou variable de cinq ans sur le site Web de la Banque HSBC Canada, à la page «Taux des prêts hypothécaires», en cliquant [ici](#). Veuillez lire les présentes conditions qui régissent l'offre de taux pour le transfert d'un prêt hypothécaire à la HSBC. L'offre est en vigueur du 4^{ème} mars au 30 septembre 2019, inclusivement (la «**période de l'offre**»).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Vous êtes admissible à l'offre de taux pour le transfert d'un prêt hypothécaire à la HSBC si vous transférez à la HSBC votre prêt hypothécaire détenu dans un autre établissement financier.
2. L'approbation de votre prêt hypothécaire est assujettie aux lignes de conduite standards en matière de crédit.
3. Il doit s'agir d'un prêt hypothécaire fermé à taux fixe ou variable de cinq ans.
4. La demande de prêt hypothécaire doit être soumise pendant la période de l'offre et le prêt doit être entièrement décaissé par la HSBC dans les 120 jours suivant la date de la demande.

AUTRES CONDITIONS

5. Les clients qui renouvellent un prêt existant à la HSBC, le refinancent, le prennent en charge ou le transfèrent aux mêmes conditions ne sont pas admissibles à l'offre de taux pour le transfert d'un prêt hypothécaire à la HSBC.
6. Les clients qui font une demande de prêt hypothécaire remboursable par anticipation ou une demande de marge de crédit ou de prêt personnel garanti par une hypothèque ne sont pas admissibles à l'offre de taux pour le transfert d'un prêt hypothécaire à la HSBC.
7. L'offre de taux pour le transfert d'un prêt hypothécaire à la HSBC ne peut être combinée à aucune autre promotion de taux pour un prêt hypothécaire de la HSBC, mais elle peut être combinée au remboursement des frais d'acquisition relatifs au prêt hypothécaire, si les conditions d'admissibilité sont respectées.
8. L'offre de taux pour le transfert d'un prêt hypothécaire à la HSBC peut être modifiée, prolongée ou annulée au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.
9. La HSBC se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation de tout client à cette offre de taux pour le transfert d'un prêt hypothécaire à la HSBC si elle soupçonne ou découvre que ledit client lui a fourni des renseignements incomplets ou erronés dans sa demande de prêt hypothécaire.
10. **Ni la HSBC, ni aucun membre du Groupe HSBC ne fournissent des conseils fiscaux et ne sont responsables des obligations fiscales du client dans quelque territoire que ce soit, même si ces obligations ont trait à l'ouverture et à l'utilisation de comptes et de services offerts par la HSBC ou les membres du Groupe HSBC. Le Groupe HSBC désigne HSBC Holdings plc, ses sociétés affiliées, filiales et entités associées, ainsi que leurs bureaux et succursales, individuellement ou collectivement. Si vous avez besoin de conseils en matière de fiscalité, veuillez consulter votre fiscaliste.**